

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 83810106.1

51 Int. Cl.³: D 06 F 75/14

22 Date de dépôt: 15.03.83

30 Priorité: 19.03.82 CH 1722/82

43 Date de publication de la demande:
28.09.83 Bulletin 83/39

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: Terraillon, Marc
16, rue des Granges
CH-1204 Genève(CH)

71 Demandeur: Mazzucco, Daniel
3, rue de l'Ecole Maternelle
F-74100 Annemasse(FR)

72 Inventeur: Terraillon, Marc
16, rue des Granges
CH-1204 Genève(CH)

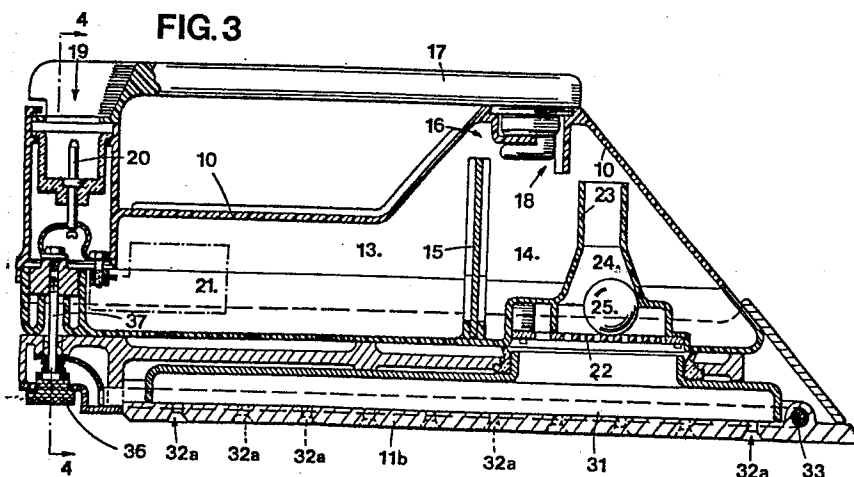
72 Inventeur: Mazzucco, Daniel
3, rue de l'Ecole Maternelle
F-74100 Annemasse(FR)

74 Mandataire: Vuille, Roman et al,
c/o KIRKER & Cie S.A. 14, rue du Mont-Blanc Case
Postale 872
CH-1211 Genève 1(CH)

54 Fer à repasser.

57 Dans une première partie (10) formée par un corps creux en matière plastique, il est prévu une première chambre (13) dans laquelle de l'eau peut être chauffée électriquement par un moyen (21), pour produire de la vapeur. Celle-ci peut gagner une deuxième chambre (14) de ce corps creux, d'où

elle peut sortir à travers des orifices d'une grille ou plaque perforée (22). Une semelle métallique de repassage (11b) est fixée sur la première partie (10). Elle présente des trous (32a) de sortie de la vapeur. L'appareil est à double usage : comme défroisseur de tissu ou comme fer à repasser.



Fer à repasser

On connaît déjà des appareils défroisseurs de tissu au moyen de vapeur d'eau produite dans ces appareils et qu'on projette sur les tissus à défroisser. Le brevet suisse No 626.129 et les brevets correspondants dans d'autres pays
5 montrent un tel appareil.

On connaît par ailleurs les fers à repasser classiques, à vapeur ou sans vapeur.

La présente invention vise à fournir un fer à repasser perfectionné, que l'on peut utiliser à volonté pour le
10 défroissage et pour le repassage de tissus. Le fer à repasser selon l'invention est conforme à la revendication 1.

Les dessins annexés représentent, à titre d'exemples, trois formes d'exécution du fer à repasser selon l'invention.

Figure 1 est une vue en coupe longitudinale médiane
15 de la première forme d'exécution.

Figure 2 est une vue analogue de la deuxième forme d'exécution.

Figure 3 est une vue analogue de la troisième forme d'exécution.

20 Figure 4 est une vue en coupe partielle selon 4-4 de fig. 3,

Le fer à repasser montré sur la figure 1 est formé de deux parties : d'une part, une partie 10 qui est semblable au défroisseur décrit dans le brevet cité plus haut et
25 que l'on décrira en détail plus loin, et d'autre part, une partie 11 qui est une semelle métallique de repassage, fixée de façon permanente à la partie 10, au moyen de vis 12.

La partie 10 est formée par un corps creux moulé, en matière plastique, à l'intérieur duquel se trouvent une
30 première chambre 13 et une deuxième chambre 14 séparées l'une de l'autre par une paroi 15 laissant une communication en 16 entre les deux chambres 13, 14, à la partie supérieure de celle-ci.

Une poignée amovible 17 est montée tournante dans une ouverture 18 de la région supérieure de la partie 10. Cette ouverture sert à introduire de l'eau dans la chambre 13. La poignée 13 sert à manoeuvrer l'appareil, lorsqu'elle
5 est dans la position d'utilisation représentée sur la fig. 1. Dans cette position, il est possible d'introduire en 19 une fiche électrique femelle destinée à coopérer avec les broches 20, qui servent à alimenter un moyen 21 de chauffage électrique de l'eau se trouvant dans la chambre 13. La partie
10 19 de la poignée constitue une mesure de sécurité en ce sens que la poignée 17 ne peut pas être tournée puis enlevée sans que l'on ait au préalable enlevé la fiche électrique coopérant avec les broches 20.

La deuxième chambre, 14, présente dans sa partie
15 inférieure une grille ou plaque perforée entourée par une pièce 23 ayant l'apparence d'une cheminée ouverte en haut et présentant à mi-hauteur une portion tronconique 24. Une bille 25 est disposée librement dans cette cheminée. Lorsque
20 l'appareil est dans la position représentée, la bille 25 repose sur la grille ou plaque 22 et est dégagée de la cheminée 23, 24. Si l'on renverse l'appareil, la bille 25 tombe dans la partie conique 24 et l'obture. Il s'agit donc d'une sécurité empêchant que, dans cette position inversée, l'utilisateur puisse essayer de verser de l'eau dans la chambre
25 14, à travers la grille 22, ce qui pourrait être dangereux, surtout dans le cas où le moyen de chauffage électrique 21 serait formé par des plaques métalliques immergées dans l'eau et entre lesquelles le courant passe à travers l'eau, pour la chauffer.

30 La semelle métallique 11 présente en 26 une ouverture à l'endroit de la grille ou plaque perforée 22.

Le fonctionnement de l'appareil représenté est le suivant.

Sous l'effet du chauffage de l'eau de la chambre 13
35 par le moyen 21, il se produit de la vapeur qui passe en 16

et vient dans la chambre 14, d'où elle sort par la cheminée 23 et les ouvertures de la plaque 22. Cette vapeur sortant par ces ouvertures peut servir à défroisser un tissu lorsqu'on déplace l'appareil devant ce tissu disposé verticalement. Si au contraire on utilise l'appareil pour le repassage d'un tissu, la semelle 11 agit comme dans un fer classique et la vapeur sortant à travers les ouvertures de 22 fait que l'appareil agit comme un fer à vapeur. On a ainsi un appareil à double usage.

Il est à remarquer que la présence de la semelle métallique permet d'atteindre une température d'environ 85° C, alors que sans cette semelle, la surface inférieure de 10 n'atteindrait guère que 70°C.

Dans la forme d'exécution selon fig. 2, on a désigné par les mêmes numéros de référence que sur la figure 1, ce qui est identique au cas de la figure 1. La différence consiste en ce que, dans le cas de la fig. 2, il est prévu une semelle métallique 11a qui est amovible, qui vient s'accrocher en 27 et 28 sur la partie 10. En 29, un anneau d'étanchéité assure la fermeture du joint entre 11a et 10. En effet, la forme de la semelle 11 est telle qu'il existe entre elle et la surface inférieure 30 de la partie 10, une chambre 31 dans laquelle vient la vapeur sortant par les ouvertures de la plaque 22. Par ailleurs, cette semelle 11a présente des ouvertures 32, pour la sortie à travers elles de la vapeur se trouvant en 31. L'appareil travaille alors comme un fer à vapeur classique.

Lorsque la semelle 11a est détachée de la partie 10, l'appareil constitue un défroisseur.

Sur les figures 3 et 4 on a de nouveau désigné par les mêmes numéros de référence ce qui est identique à l'exemple de la fig. 1.

Ce troisième exemple diffère du premier par le fait qu'il comporte une semelle métallique de repassage, fixée de façon amovible ou permanente sur la partie 10 et compor-

tant un corps de chauffe électrique³³/~~qui~~ lui est incorporé de façon connue. Cette semelle est percée de trous 32a, analogues aux trous 32 de fig. 2 et servant au même usage. On voit en 34 le bouton de commande d'un régulateur thermostatique de la température de la semelle 11b. En 35 se trouve l'interrupteur commandant 21 et 33.

Dans le cas où l'on veut détacher la semelle 11b de la partie 10, il suffit de dévisser la vis 37 en actionnant le bouton 36 dont elle est munie.

10 Il est à remarquer que, dans ce troisième exemple, le chauffage de la semelle de repassage est indépendant de la température de l'eau chauffée par le moyen 21. On a ainsi l'avantage d'avoir une formation de vapeur sortant par les trous 32a qui est constante, alors qu'on peut régler
15 la température de la semelle 11b selon la nature du tissu à repasser.

L'appareil peut être utilisé comme défroisseur de même façon qu'indiqué à propos de la fig. 2.

REVENDICATIONS

1. Fer à repasser, caractérisé en ce qu'il comprend en combinaison, d'une part, un corps creux (10) non métallique, à l'intérieur duquel est prévue une première chambre (13) pour recevoir de l'eau et munie d'un moyen de chauffage électrique (21) de cette eau, et une deuxième chambre (14),
5 communiquant avec la première, pour recevoir la vapeur produite par le chauffage de l'eau de la première chambre (13), des orifices de sortie (22) de cette vapeur étant prévus dans la paroi de cette deuxième chambre (14), et en ce qu'il
10 comprend, d'autre part, une semelle métallique (11b) de repassage prévue pour être fixée sur le dit corps creux non métallique (10).

2. Fer à repasser selon la revendication 1, caractérisé en ce que la semelle métallique (11) est fixée de façon
15 permanente (fig. 1) au corps creux non métallique (10).

3. Fer à repasser selon la revendication 1, caractérisé en ce que la semelle métallique (11a) est fixée de façon détachable (fig. 2) au corps creux non métallique (10).

4. Fer à repasser selon la revendication 1, caractérisé en ce que la semelle métallique (11a, 11b) présente
20 des ouvertures (32, 32a) faisant communiquer avec l'extérieur, une troisième chambre (31) comprise entre le dit corps creux (10) et cette semelle (11a, 11b), les orifices (32, 32a) de sortie de vapeur susdits débouchant dans cette chambre (31).

25 5. Fer à repasser selon les revendications 1, 3 et 4, caractérisé en ce qu'il constitue un fer à vapeur lorsque la semelle est fixée sur le corps creux susdit, et un défroisseur à vapeur lorsque cette semelle est détachée de ce corps.

30 6. Fer à repasser selon les revendications 1 et 4, caractérisé en ce que la dite semelle (11b) est pourvue d'un moyen de chauffage électrique (33) avec réglage thermostatique de température (34), permettant ainsi l'utilisation

à volonté comme fer à repasser à vapeur à température réglable et comme défroisseur.

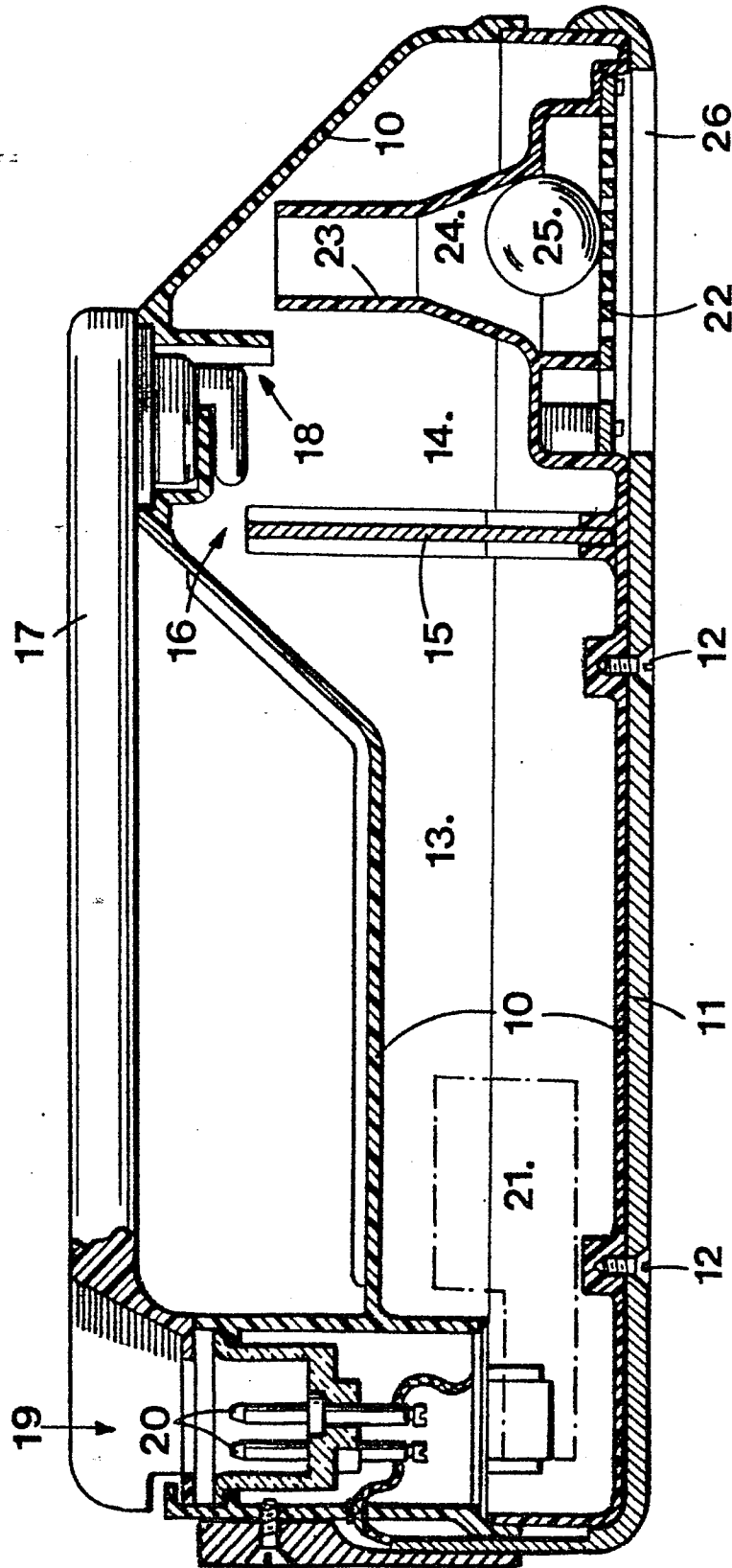


FIG. 1

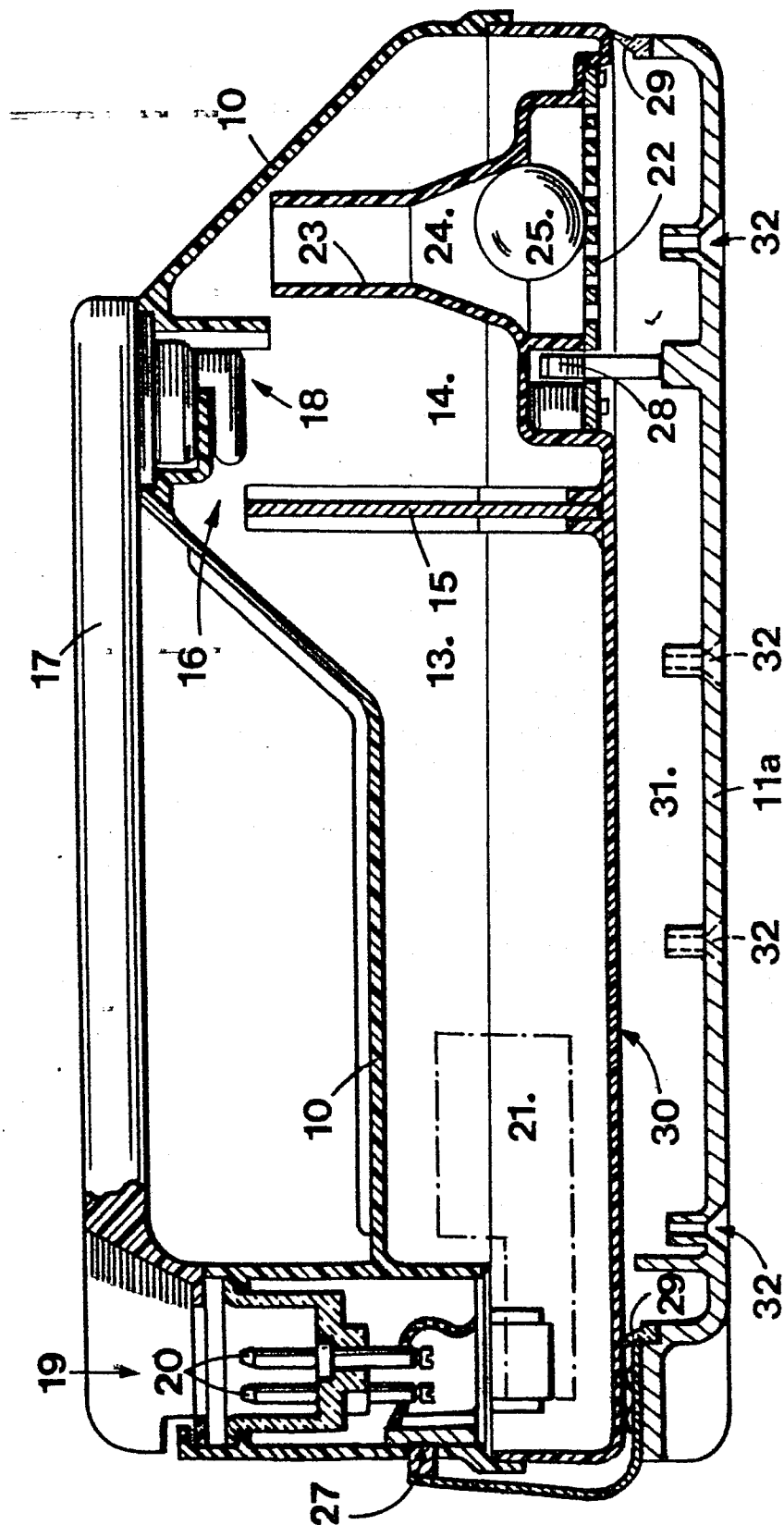


FIG. 2

FIG. 3

FIG. 4

